

Compte-rendu

du Conseil Municipal du 1^{er} mars 2024

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

L'an deux mille vingt quatre et le premier du mois de mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal d'Amondans, régulièrement convoqué le 26 février 2024 par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie d'Amondans.

Étaient présents : MONNET Serge, JUSTE Hubert, LAMY Robert, MOUREY-PETIT Delphine, SCHNEITER Pascale.

Excusé : NICOLET Cédric.

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil a désigné M. Hubert JUSTE secrétaire de séance.

Le conseil municipal valide le compte-rendu du conseil municipal du 2 février 2024.

COMPTE-RENDU DES DÉLÉGUÉS INTERCOMMUNAUX

CCLL - Conseil communautaire du 12 février 2024 (Serge Monnet)

Élections : Le conseil communautaire a élu les délégués de la CCLL au SYBERT (M. Laurent BROCARD, titulaire, et M. Jean-Claude GRENIER, suppléant) en remplacement des délégués démissionnaires.

Tourisme : le président informe le conseil qu'il a signé un marché de 40010 € HT avec l'entreprise FCE pour la fourniture de mobilier et la sécurisation des belvédères et un marché de 25042 € HT avec l'entreprise SNM pour la signalétique des sentiers de randonnées (13010 € à charge de la CCLL après versement des subventions).

Personnel : le conseil valide la création d'un poste d'ingénierie d'appui aux communes.

Adhésions : le conseil valide l'adhésion de la CCLL au groupement de commande pour l'achat d'énergie (électricité) pour ses bâtiments.

Le conseil valide l'adhésion à l'ADIL pour 2024 (200 €) permettant ainsi la tenue de permanences dans les maisons France Service du territoire.

Le conseil valide la signature d'une charte avec les artisans locaux reconnus garants de l'environnement (RGE) dans le cadre du pôle rénovation conseil.

Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) : le conseil valide les critères d'émissions des avis sur les documents d'urbanismes réalisés dans le périmètre de la CCLL et autorise l'exécutif de la CCLL à émettre ces avis.

Économie : Le conseil valide la modification du règlement des aides à l'immobilier d'entreprise (ajout de la prise en compte des aides versées par le département, prise en compte des aides demandées par un locataire, prise en compte de l'avis de l'office du tourisme pour les projets touristiques, non renouvellement des demandes d'aides pendant 5 ans).

Le conseil valide l'attribution des aides à l'immobilier d'entreprise suivantes : 5000 € à la société SPORTFIT 25 (salle de sport à Ornans), 5000 € pour la SCI GM Gobin (entreprise de matériel agricole à l'Hôpital du Grosbois).

Le conseil valide l'adhésion de la CCLL à l'association BGE Franche Comté (aide à la création d'entreprise).

Le conseil autorise la vente d'une parcelle de 2000 m² de la ZAE la Louière à la SCI GM Gobin au prix de 43000 €.

Projet LEADER : le conseil autorise l'adhésion du Groupe d'Action Locale (GAL) au réseau d'appui LEADER France.

Finances : le conseil valide les attributions de compensation provisoires 2024 (inchangées par rapport à 2024. 1990 € versés par la CCLL à la commune d'Amondans).

Le conseil autorise le versement d'une 2ème avance de 15000 € à l'école de musique de Fertans en attendant le vote définitif du budget 2024.

COMPTE DE GESTION 2023

Approbation du compte de gestion du budget eau et assainissement 2023

Le conseil municipal, après s'être fait présenter les documents budgétaires et comptables de l'exercice 2023, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approbation du compte de gestion du budget général 2023

Le conseil municipal, après s'être fait présenter les documents budgétaires et comptables de l'exercice 2023, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Votants : 5

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Hubert JUSTE est élu à l'unanimité président de séance.

Approbation du compte administratif du budget eau et assainissement 2023

En l'absence de Serge MONNET, le conseil municipal, délibérant sur le compte administratif 2023 dressé par le maire après s'être fait présenter les budgets primitifs et décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 1 - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget eau et assainissement
- 2 - constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- 3 - reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- 4 - arrête les résultats définitifs, tels que figurant au document original

Budget eau et assainissement	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	31 108,02 €	68 751,87 €
Recettes	94 076,31 €	31 784,49 €
Solde	62 968,29 €	-36 967,38 €

Votants : 4

Pour : 4

Contre : 0

Abstention : 0

Approbation du compte administratif du budget général 2023

En l'absence de Serge MONNET, le conseil municipal, délibérant sur le compte administratif 2023 dressé par le maire après s'être fait présenter les budgets primitifs et décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 1 - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget général
- 2 - constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- 3 - reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- 4 - arrête les résultats définitifs, tels que figurant au document original

Budget général	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	1 704,03 €	114 098,98 €
Recettes	8 029,80 €	374 930,94 €
Solde	6 235,47 €	260 831,96 €

Votants : 4

Pour : 4

Contre : 0

Abstention : 0

AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2023

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2023 du budget eau et assainissement et du budget général, le conseil municipal décide d'affecter les résultats comme suit :

Budget eau et assainissement	Affectation au BP 2024	Montant
Résultat d'investissement 2023	001 – Excédent d'investissement reporté	62 968,29 €
Restes à réaliser		0 €
Résultat de fonctionnement 2023	002 - Déficit de fonctionnement reporté	-36 967,38 €

Budget général	Affectation au BP 2024	Montant
Résultat d'investissement 2023	001 – Excédent d'investissement reporté	6 325,47 €
Restes à réaliser		0 €
Résultat de fonctionnement 2023		260 831,96 €
	1068 – Solde déficit d'investissement couvert par excédant de fonctionnement	0 €
	002 – Solde d'excédant de fonctionnement reporté	260 831,96 €

Votants : 5

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

CARTES JEUNES

Le conseil municipal valide l'achat par la commune d'une carte avantage jeune qui sera offerte comme chaque année à chacun des jeunes domiciliés à Amondans en âge d'en profiter, au prix de 9 euros.

Votants : 5

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES

Dans un souci de limiter la prolifération des frelons asiatiques, qui outre leur impact négatif sur la biodiversité peuvent présenter un danger pour la population, le conseil autorise la signature d'un contrat avec la société AGF Abeilles Guêpes Frelons qui interviendra sur demande validée par la commune pour détruire les nids de frelons asiatique au tarif de 88 € TTC sauf dans les cas où le nid se trouve à proximité d'une ligne électrique, à plus de 20 m de haut ou à proximité d'un point d'eau auquel cas un devis spécifique devra être validé par la commune.

Votants : 5

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS

Le prochain conseil municipal se tiendra le vendredi 5 avril 2024 (vote du budget).